

*Matieres du teems Mars 1708. 181*  
 mois d'Octobre, par laquelle Sa M. leur  
 marquoit ses sentimens, sur ce qu'il pou-  
 voit arriver de fâcheux dans la conjoncture;  
 on auroit sans doute prevenu les chagrins  
 où l'on se voit exposé aujourd'hui. Voici  
 comme ce Monarque s'expliqua.

*Lettre du  
 Roi aux  
 Cantons  
 Suisses.*

*Comme nous sçavons que nos Sujets ont seuls  
 le veritable droit de recueillir la succession de  
 Neuchatel, nous nous assurons qu'étant aussi  
 équitables que vous l'êtes, vous employerez  
 avec plaisir vos Offices, pour exclure ceux  
 dont la pretention n'est fondée sur aucun titre  
 valable. Nous laissons à votre penetration, à  
 juger des malheurs qui pourroient arriver à cet  
 Etat, s'ils en devenoient les Maîtres, & nous  
 sommes persuadez que vous employerez tous  
 vos soins pour l'empêcher. &c.*

V. Berne meprisant cet avis, appuya au  
 contraire autant qu'il lui fut possible la Ca-  
 bale de Mr. de Meternich, qui remporta  
 le prix sur les legitimes heritiers de la Mai-  
 son de Longueville: mais lors que ce Can-  
 ton a vû les dispositions vigoureuses de la  
 Cour de France, il écrivit au Roi au com-  
 mencement de Janvier, de même qu'à Mr.  
 le Marquis de Puitieux & à tous les Can-  
 tons en general, pour justifier sa conduite.

*Berne écrit  
 au Roi & en  
 reçoit repon-  
 se.*

„ Après un long reçit de leurs Alliances  
 „ avec Neuchatel, les Bernois assurent le  
 „ Roi, qu'ils seroient au desespoir d'offen-  
 „ ser Sa Majesté; Que leur unique dessein,  
 „ est de maintenir, comme ils y sont obli-  
 „ gez, le jugement rendu par un Tribunal,  
 „ qui, selon eux, avoit droit de le rendre;  
 „ Qu'ils supplient Sa M. avec le respect  
 „ qu'ils lui doivent, de faire cesser les mou-  
 „ vemens qui se font par ses ordres en  
 Franche